



Lettre d'informations n°24 – Décembre 2019

Te Rau Mata Araí

Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

La cellule "biodiversité" de la Direction de l'environnement et les participants du programme espèces envahissantes vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2020.

Nous débuterons celle-ci avec de bonnes nouvelles pour la concrétisation de vos projets. En effet, deux appels à projet seront à votre portée prochainement pour vous aider à financer vos actions :

- L'appel à projets de la Direction de l'environnement de Polynésie française
- L'appel à projets BEST de l'union européenne pour la région pacifique

Nous profiterons donc de cette lettre pour illustrer 2 projets financés récemment par ces sources :

- ✓ La réalisation d'un site éducatif sur les rivières de Tahiti
- ✓ La restauration de forêt à Wallis et Futuna

Appel à projet de la Direction de l'environnement

La Direction de l'environnement lance un nouvel appel à projets pour le **1er semestre 2020**.

Ce dispositif d'accompagnement financier a été mis en place pour encourager, valoriser et soutenir les projets environnementaux portés par les associations locales. Il s'adresse aux associations de type « loi 1901 » dont les activités exercées concernent notamment la protection, la conservation, la gestion ou la valorisation de l'environnement de Polynésie française.

Les actions proposées doivent être réalisées avant la fin de l'année 2020, et peuvent concerner des thématiques aussi variées que l'éducation à l'environnement, la protection de la biodiversité (faune et flore remarquables), la lutte contre les espèces envahissantes, le nettoyage de quartiers, de plages ou de fonds marins, etc.

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés auprès de la Direction de l'environnement au plus tard le **vendredi 13 mars 2020 avant 12 h**.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la **Direction de l'environnement** :

Immeuble TNTV, 1^{er} étage, quartier de la Mission, colline de Putiaoro

Tél. : (689) 40 47 66 66 - Fax. : (689) 40 41 92 52

Email : direction@environnement.gov.pf

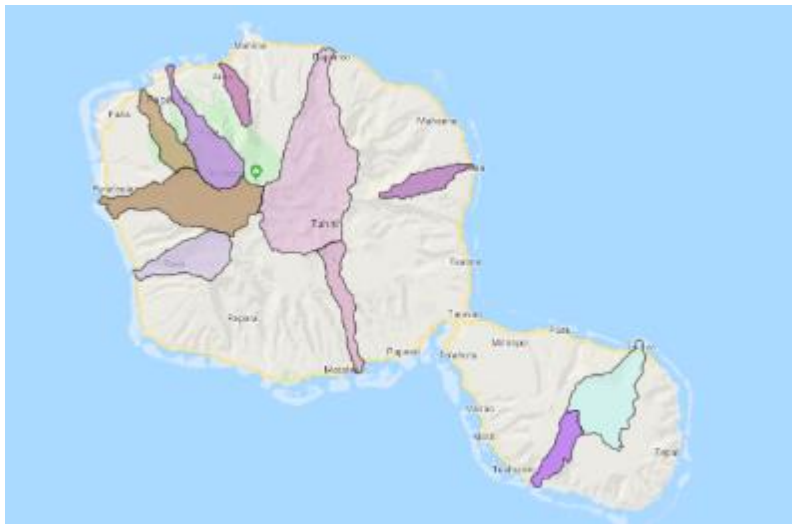
B.P. 4562, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française

Le formulaire de demande est téléchargeable sur le site internet : www.service-public.pf/diren

Site éducatif sur les rivières de Tahiti

La rivière forme un écosystème présentant une succession d'habitats favorables à la vie de nombreuses espèces. Certains de ces habitats sont en partie terrestres, comme les ripisylves (forêts en bordure de rivière) ou les bancs alluvionnaires, et peuvent abriter de nombreuses espèces différentes de celles présentes dans la rivière elle-même. Chacune des espèces de cet écosystème est adaptée à certaines conditions de courant, de profondeur, de nature du substrat (terre, sable, galet, ...), et de végétation.

L'association *Rohutu no'anoa*, qui œuvre depuis plusieurs années pour la protection des rivières met en lumière le patrimoine des vallées à travers leurs richesses historique, culturelle et écologique au moyen d'un site internet très illustré rassemblant des informations sur 10 rivières de Tahiti RivieresDeTahiti.com.



Sur Tahiti Nui

- Bassin versant de Māhateaho
- Bassin versant de Vaitūòru
- Bassin versant de Pōfaifaatara
- Bassin versant de Fautauà
- Bassin versant de Tīpaerui
- Bassin versant de Pūnaruu
- Bassin versant de Vaiatu
- Bassin versant de Vaihiria / Vaimā

Sur Tahiti Iti :

- Bassin versant de Tiirahi / Fauoro
- Bassin versant de Vaitapiha / Vaitepiha

Des fiches thématiques, réalisées par des personnes ressources de chaque vallée, expliquent comment se promener le long de ces rivières, les endroits importants à ne pas rater en allant de l'embouchure vers la source pour découvrir la richesse culturelle et historique de ces rivières et les légendes qui leur sont associées.

Y figurent également de nombreuses informations et photographies sur la faune, la flore et les oiseaux de nos vallées.



Photographies de quelques plantes des vallées de Tahiti (source : RivieresDeTahiti.com)

Bien que procurant de nombreux services indispensables à l'homme, tel que l'approvisionnement en eau douce, ces écosystèmes sont très souvent malmenés par l'artificialisation des berges, le prélèvement d'agrégats, les rejets d'eaux usées et de déchets divers ... Ce site a également pour mission de rappeler les menaces qui pèsent actuellement sur ces écosystèmes.

En complément de l'intervention de nombreux bénévoles, ce projet a nécessité le financement des aspects techniques à hauteur de 2,3 millions de francs. Initié sur les fonds propres de l'association, ce projet a pu être finalisé grâce à l'appel à projet de la Direction de l'Environnement.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la coordinatrice du projet par mail à l'adresse suivante rivieresdetahiti@mail.pf.

Restauration de forêt à Wallis et Futuna

Située entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, Wallis et Futuna est une petite collectivité d'outre-mer française, formée d'une vingtaine d'îles et de trois royaumes coutumiers.

Avec la participation de la chefferie et des populations locales, La Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche de Wallis et Futuna a initié en 2017 la restauration de la forêt naturelle sur 3 sites pilotes de l'île de Wallis, défrichée à des fins agricoles puis abandonnée à la liane appelée *Pohue (Meremia peltata)*.

Objectif du projet :

Rétablissement de la dynamique végétale permettant le retour de la forêt naturelle

Actions réalisées

1. Production de plantes endémiques et indigènes

Une pépinière a été réalisée afin de mettre en production des plantes indigènes et endémiques caractéristiques de la forêt naturelle. La structure de la pépinière est de type « hybride » avec une structure en bois, un ombrage en feuilles de cocotier et un tapis de sol synthétique.

La structure a été construite par les villageois avec l'arbre envahissant *Falcataria moluccana*, récupéré à la suite d'une fête du district. La scierie du district a également mis à disposition du bois de pin des caraïbes et des planches de bois pour la fabrication de bac de rangement de plants.

Les plants ont été produits, selon les espèces, à partir de semis, de boutures, ou pour la majorité récoltée en forêt. Les sites de collecte de plants ont été multipliés afin d'assurer une variabilité génétique et d'avoir un large panel d'espèces.



Zone de production du district de Hihifo (Photographie issue du rapport technique final BEST 2.0)

2. Élimination des plantes envahissantes sur les parcelles

Les lianes ont été arrachées ou coupées à l'aide de machettes et de débroussailleuses par plusieurs habitants des villages. Les bananiers et cocotiers ont également été enlevés.

Les jeunes plantes d'espèces indigènes déjà présents ont été préservés.

**Zone agricole abandonnée avant réhabilitation
(Photographie issue du rapport technique final BEST 2.0)**



3. Renforcement de l'ombrage au sol par le reboisement

Pour améliorer le taux de réussite du projet, l'élimination des espèces envahissantes ciblées a été accompagnée d'un reboisement permettant :

- D'augmenter l'ombrage au sol (défavorable à la germination de nombreuses pestes)
- De réintroduire les espèces indigènes et endémiques disparues du site.

**Site après réhabilitation
(Photographie issue du rapport technique final BEST 2.0)**



Sur le premier site (district de *Hihifo*), plusieurs lignes ont été réalisées et des piquets plantés à 3 m de distance pour signaler l'emplacement des plants. Au total, 800 arbres de 26 espèces différentes ont été plantés sur une surface de 0,5 hectares.

Sur le deuxième site (district de *Mua*), au total, 800 plants de 14 espèces différentes ont été plantés sur une surface de 0,5 hectares. Les sujets ont été plantés avec de la terre humidifiée afin de favoriser la reprise des racines, des tuteurs pour soutenir les plants et signaler leur présence. Un suivi est réalisé par quelques membres du village afin d'éliminer les reprises de lianes et vérifier l'état des plantations.

Sur le troisième site (district de *Hahake*), une régénération naturelle est attendue. Si celle-ci s'avère insuffisante, des plantations complémentaires seront réalisées.

Ces actions de restauration font partie d'un projet global de gestion durable des forêts de Wallis. Ce projet, financé en totalité par la BEST 2.0 à hauteur de 12 millions de francs, a été mené sur une période de 18 mois. De nouveaux financements européens devraient permettre à cette initiative de se poursuivre.

Si vous aussi, vous agissez pour la biodiversité, faites-nous part de votre projet pour que nous puissions le partager.

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à :
invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72

